



Global Relationship Management

Société Anonyme au capital de 2 245 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre

Siège social : 22, quai Gallieni 92150 Suresnes

DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONNS
Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des
actionnaires du 24 juin 2009

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 24 juin 2009. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 18 mai 2009.

Éditeur de logiciels de CRM, Business Intelligence et Collaborative Business, Cohervis propose une offre globale s'appuyant sur une gamme complète de logiciels et services (automatisation du marketing, des ventes et du service client, mobilité, Intranet, Business Intelligence), sur des équipes de consulting pluridisciplinaires ainsi que sur un réseau de partenaires technologiques et d'intégrateurs constitué des plus grands acteurs du marché. Leader sur le marché européen du CRM, le groupe Cohervis compte plus de 1000 références à travers le monde.

Cohervis est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C) depuis le 30 juin 1999 (ISIN : FR0004031763 / mnémonique : COH / Segment Next Economy).

RS

	Flux Bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes/Transferts	Positions rachetées	ouvertures	à Achats	à Call	à Put	Ventes à terme
Nombre de titres	49 647	21 454	Call achetés	Put vendus	à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction en €	2,21	2,26	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants en €	113 412	53 555	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Auparavant, l'assemblée générale de Coheris avait autorisé le Conseil d'administration à faire acheter par la société ses propres actions dans le cadre des programmes suivants :

- programme de rachat d'actions propres autorisé par les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2007 et dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'Administration du 21 juin 2007. Dans le cadre de ce programme, la société a acquis :
 - 109.704 actions au prix moyen de 3,75 Euros au cours de l'exercice et en a vendu 35.522 dans le cadre du contrat de liquidité
- programme de rachat d'actions propres autorisé par les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2006 et dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 juin 2006. Dans le cadre de ce programme, la société a acquis :
 - 143.044 actions au prix moyen de 5,25 Euros au cours de l'exercice et en a vendu 10.397 dans le cadre du contrat de liquidité.
- programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2005 et dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'administration du 5 juillet 2005 : Visa n° 05-642 en date du 25 juillet 2005 de l'AMF. Dans le cadre de ce programme la société a acquis :
 - 60 129 actions au prix moyen de 5,56 € au cours de l'exercice et en a vendu 18 325 dans le cadre du contrat de liquidité.

Objectifs de rachat	Répartition	Volume d'actions utilisé pour ces finalités
L'animation du cours de bourse dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI	45 %	15 %
L'achat d'actions de la société pour être en tout ou en partie conservées et/ou remises en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe de la société	40 %	85 %
L'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ou l'acquisition d'actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du Code du Travail et L.225-196 du Code de commerce relatifs aux plans d'actionnariat salariés.	10 %	0%
L'attribution des titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion	5 %	0%

II. OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre de la stratégie qu'elle souhaite développer, la société Coheris dispose à nouveau de la possibilité de mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions.

Cohenis entend, dans le cadre des autorisations qui lui seront accordées par l'assemblée générale des actionnaires et suite à la décision de la mise en oeuvre du programme par le Conseil d'administration, utiliser le programme de rachat d'actions, en fonction des besoins et des opportunités qui se présenteraient, aux fins suivantes, classées par ordre décroissant de priorité et affectés d'un pourcentage :

1. L'achat d'actions de la société pour être en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées en vue de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la société ;
2. L'animation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise une nouvelle fois le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant son capital, ce seuil de 10 % devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués.

A ce jour, cette limite correspond à un nombre maximum de 561 307 actions de 0.40€ de nominal pour un montant maximum de 224 522.80 €.

Conformément à l'article L 241-1 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société est dispensée du dépôt préalable d'une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, si l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptifs du programme été publiée dans le rapport spécial destiné à l'assemblée générale ou dans le document de référence.

Les actions acquises en application de la présente résolution pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens y compris de gré à gré, en vue de :

1. l'animation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI ;
2. l'achat d'actions de la société pour être en tout ou en partie, conservées, cédées, transférées ou échangées en vue de favoriser la réalisation d'opérations financières ou de croissance de la société ;
3. l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ou l'acquisition d'actions dans les conditions prévues aux articles 3232-1 et suivants du Code du Travail et L.225-196 du Code de commerce relatifs aux plans d'actionariat salariés ;
4. l'attribution des titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

L'Assemblée Générale, décide que :

- l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché de gré à gré ;
- le nombre maximum des actions dont la société pourra faire l'acquisition au titre de la présente résolution ne devra pas dépasser la limite de 10 % du capital social fixée par l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

10% devant être apprécié à la date effective où les rachats seront effectués.

A ce jour, il pourra être procédé à des rachats représentant jusqu'à 7,24 % du capital, soit 406 386 actions, compte tenu des actions déjà auto détenues et auto contrôlés.

- Prix d'achat unitaire maximum : 10 €
- Prix de vente unitaire minimum : 1 €
- Montant maximum des fonds destinés au programme de rachat : 4 063 860 €
- Durée du programme : de 18 mois à compter du 24 juin 2009 soit jusqu'au 24 décembre 2010.

CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONN

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par la société Cohenis

Compte tenu du fait que la société détient directement ou indirectement 169 871 de ses propres actions, correspondant à 3,03% du capital à ce jour, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 391 437 actions, soit 6,97% du capital à ce jour, étant précisé que cette possibilité de rachat pourra être augmentée dans la limite de 10% du capital dans la mesure où la société aurait procédé, à la date de l'Assemblée Générale, à la cession des actions auto-détenues directement ou indirectement.

La société s'engage à rester en permanence dans la limite directe ou indirecte de 10% du capital. Elle s'engage également à maintenir un flottant suffisant pour respecter les seuils définis par Euronext Paris S.A.

Le montant des réserves libres figurant au passif des comptes sociaux annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2008 est de 20 698749 K€ selon le détail fourni au tableau suivant :

Réserves libres au 31 décembre 2008 (K€)	
Autres réserves	425
Report à nouveau	20
Primes d'émission et d'apport	18 442
Résultat de l'exercice 2008	- 6 498
Distribution qui sera proposée à l'AG du 24 juin 2009	449
Valeur des actions propres déjà détenues	223
Réserves libres	13 061

Sur la base du prix maximum d'achat de 10 euros par action, l'investissement théorique maximum

III – EVENEMENTS RECENTS

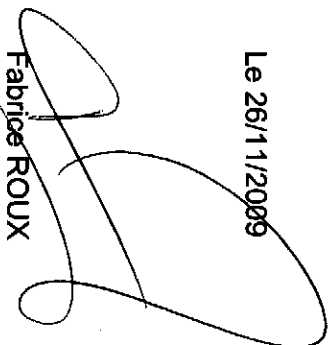
Les comptes de l'exercice 2008 ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 30 avril 2009.

L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 24 juin 2009.

Le document de référence 2008 a été déposé à l'AMF le 15 juin 2009 et est disponible au siège de la Société Coheris – 22 quai Galliéni - 92150 Suresnes.

Toutes les informations relatives à ces assemblées et à la société se trouvent sur le site internet : <http://www.finance.coheris.fr>.

Le 26/11/2009



Fabrice ROUX
Président Directeur Général